

Le 6 juillet 2020.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 6 juillet 2020, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Lise Nolette, Roseline Boucher, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Considérant l'adoption de l'arrêté ministériel 2020-049 le 4 juillet dernier, il est dorénavant permis de reprendre les séances du conseil municipal devant public, tout en limitant l'accès à 10 personnes pour tenir compte de la distanciation sociale de deux mètres entre les personnes. Le lavage des mains est également en vigueur. Considérant le court délai de l'information du ministère, un résumé sera fait par écrit sur le site municipal et dans le petit journal, pour en permettre la lecture aux personnes qui le désirent, en plus de la diffusion du procès-verbal comme d'habitude.

Mme Luce Périard ouvre la séance et fait la lecture du projet d'ordre du jour, complété par quelques sujets supplémentaires.

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 1^{er} juin 2020 et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste fournie par la secrétaire :

Buropro	livres (fonds culturel arth.)	245,28 \$
....	clé USB	51,73
Comité Récréatif NDH inc.	subvention été	3 000,00
Brico Béton Vibré	redressement pancartes + rép. St-Philippe	342,04
Buropro	1 000 enveloppes blanches avec logo	201,21
Somavrac	49 977 litres abat-poussière	19 123,02
Marius Marcoux et Fils	rép. éclairage public + corde drapeaux	214,66
Alain René	dépannage + relocalisation internet client	246,97
Mun. St-Adrien	niveleuse avant abat-poussière	2 329,20
Vivaco	chariot (diable)	45,85
Petite caisse soudure plaques	20,00
Vivaco	sel, chlore	51,02
Rogers	2 cellulaires	78,15
Buropro	visière, affiche COVID	98,59
....	livres St-Jean (repayé otj)	126,53
Brico Béton Vibré	couvercle ciment fosse garage mun.	64,39
Télébec	usine	97,68
Fortin Sécurité Médic	révision trousse urgence c.c.	132,68
Geneviève Boutin	encre photocopieurs	298,89
Buropro	batterie, crayon (repayé otj)	29,87
....	impression fichier panneaux parcours urbain	18,91
Techni-Consultant	a/4 suivant entente	847,95
Christiane Leblanc	inc. vacances	1 933,74

Mario St-Cyr	all. dép. juillet	300,00
Gilles Leblanc	c.c. juin	100,00
Alain René	fact. + surveillance internet	560,51
Comité dérogation mineure	3 personnes	45,00
Daniel Béliveau	temps construction pergola (nouveaux horizons)	525,48
Vivaco	bois, matériel pergola	1 636,67
Buropro	panneaux parcours	605,35
Eurofins	analyse d'eau	193,17
Brico Béton Vibré	ponceaux (nouveaux horizons)	715,67
Excavation Marquis Tardif	gravier	482,90
Jules Langlois	projet cimetièrre	400,00
Sogetel	garage	33,30
....	c.c.	69,89
....	bureau	67,11
....	internet	413,91
Hydro Québec	éclairage public	222,77
Vic Mini Moteur	courroie tracteur	46,01
Coop Solidarité	essence tracteur pelouse	59,00
....	cadeaux étudiants	20,00
Postes Canada	circulaires	63,02
Geneviève Boutin	produits antiseptique + nettoyant	71,50
Receveur Général Canada		1 119,01
Ministère du Revenu	avril, mai, juin	8 077,37
Gesterra	transport matières juillet	3 685,55
....	traitement matières juin	1 740,08
	Total	<u>50 851,63 \$</u>

+ salaires des employés : 6 413,04 \$

Une période de question est tenue à l'intention des personnes présentes dans la salle.

01-07-20 DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE 11 RUE PRINCIPALE ET 30 ST-PHILIPPE

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par la Coop de Solidarité et localisée comme suit : 11 rue Principale, lot 21D-5. Ils prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 23 juin 2020. Cet avis fait part que la demande de dérogation mineure devrait être accordée. Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente demande de dérogation mineure soit acceptée.

Également, les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Luka Carbonneau et localisée comme suit : 30 St-Philippe, lot 26A-3-P. Ils prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 23 juin 2020. Cet avis fait part que la demande de dérogation mineure devrait être accordée. Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente demande de dérogation mineure soit acceptée.

Rapport activités Pêche Nicolet : quelques travaux en vue dans le rang 2 sud, aucune grande activité de pêche cet année sauf la pêche individuelle.

Rapport de visite de la Sécurité civile, concernant l'érosion de terrains en arrière de la rue des Pins : le constat a été fait et on attend de rapport d'expertise de Québec.

Suivi réparation dalle de ciment à l'abri à sable : les travaux sont presque terminés, il reste la finition et le rapport de EXP.

Proposition d'achat d'un drapeau municipal : pas pour l'instant.

02-07-20 RÉSOLUTION PERMETTANT LE REMPLACEMENT DE CERTAINES PROCÉDURES.

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels du 7 mai 2020 (2020-033) et du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham souhaite poursuivre les procédures prévues par *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, notamment pour les modifications à ses règlements d'urbanisme et les dérogations mineures, pendant la période d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE Conseil prendra en compte les commentaires écrits des citoyens désirant s'exprimer lors d'une procédure relative à une assemblée publique de consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'égard d'une modification à un règlement d'urbanisme et à une dérogation mineure. Cette consultation écrite prendra fin au même moment que la procédure qui l'accompagne, tel que stipulé dans l'arrêté ministériel 2020-049;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire que les procédures relatives à la tenue d'un registre pour une demande de référendum prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'égard d'une modification à un règlement d'urbanisme soit remplacées par la tenue d'un registre écrit d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute modification à un règlement d'urbanisme susceptible d'approbation référendaire devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean-Marie Poulin, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les commentaires écrits quant aux assemblées de consultation prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal ou par courriel à cette dernière selon la procédure prévue par la Loi;

QUE les demandes relatives à la tenue d'un référendum pourront être transmises par les personnes et organisme intéressés par courrier au bureau municipal ou par courriel à cette dernière, au plus tard 15 jours après la publication de cet avis. La transmission de demandes écrites à la municipalité tiendra lieu de registre.

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Luc Lavigne de même que la présentation et le dépôt du projet de règlement numéro 412, concernant un changement de zonage pour permettre l'usage «industrie extractive» dans la zone AF3.

RÉSOLUTION 03-07-20

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 412 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 327 VISANT À PERMETTRE L'USAGE « INDUSTRIE EXTRACTIVE » DANS LA ZONE AF3

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a adopté le règlement de zonage numéro 327;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite effectuer une modification à son règlement de zonage;

ATTENDU QUE cette modification vise à permettre l'usage « Industrie extractive » dans la zone AF3;

ATTENDU QUE lors de la séance du 6 juillet 2020, en vertu de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par M. Jean-Luc Lavigne et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'il soit adopté le premier projet de règlement numéro 412 modifiant le règlement de zonage numéro 327, qui se lit comme suit :

PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ANNEXES

2. La grille de AF3, de l'annexe B, est modifiée par l'insertion d'un « X » à l'intersection de la colonne numéro « 6 » et de la ligne « Industrie extractive (I2) ».

La grille ainsi modifiée est jointe à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ENTRÉE EN VIGUEUR

3. Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

04-07-20 RÉSOLUTION MANDAT SERVICE URBANISME MRC ARTHABASKA

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat au service d'urbanisme de la MRC d'Arthabaska pour avoir les procédures d'adoption et les documents nécessaires à l'adoption du règlement 412 modifiant le numéro 327.

05-07-20 RÉSOLUTION AIDE FINANCIÈRE – BESOINS LIÉS À LA LÉGALISATION DU CANNABIS

Attendu que le gouvernement du Québec a rendu disponible une aide financière pour la mise sur pied d'activités de sensibilisation et de prévention en lien avec la légalisation du cannabis;

Attendu que le gouvernement du Québec a transmis cette aide financière à la MRC d'Arthabaska, qui assume la gestion des sommes allouées;

Attendu que le montant disponible pour notre municipalité est de 981,60 \$;

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'affecter le montant alloué de 981,60\$ à l'achat de panneaux d'information, rencontre avec un conférencier et/ou tout autre projet visant à sensibiliser la population à la consommation de cannabis à la suite de la légalisation de ce type de drogue.

Information MRC Arthabaska sur l'inspection régionale, le système fonctionne bien, malgré ces temps difficiles dus à la pandémie. On recherche de nouveaux inspecteurs pour compléter le personnel affecté à 12 municipalités de la MRC.

06-07-20 RÉSOLUTION ENTRETIEN MODULES DE JEUX EXISTANTS

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de matériel et de peinture pour améliorer l'entretien des modules de jeux existants au parc municipal.

07-07-20 PROJET ANCIEN CIMETIÈRE

Considérant une demande de Frédéric Metthé et Claude et Jules Langlois, initiateurs du projet pour se remémorer l'ancien cimetière du village;

Considérant la demande faite à la municipalité pour l'achat de ponceau et de gravier pour mettre à l'entrée désignée sur le rang 1 sud, après l'adresse civique 112;

Attendu que la municipalité a reçu une subvention pour un projet Nouveaux Horizons et qu'il reste un montant de disponible;

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 400 \$, en plus des ponceaux et du gravier, représentant un montant total d'environ 1 500 \$, à même la balance du projet Nouveaux Horizons reçu en 2019.

Demande de subvention pour achat de produits d'hygiène féminins durables : pas dans le mandat de la municipalité.

08-07-20 RÉSOLUTION ENTÉRINER L'AUGMENTATION DE LA BANDE PASSANTE INTERNET

Attendu le contrat que nous avons avec Sogetel pour de la bande passante pour le réseau internet municipal, qui dessert le milieu rural;

Attendu qu'il y a eu quelques plaintes que le réseau ne fournit plus avec l'augmentation de clients et la demande de services accrue de ceux-ci;

Attendu que l'installation de nouveau matériel permettra de mieux desservir la population, si la bande passante est augmentée;

Il est proposé M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter la desserte de la bande passante de 100 à 300 Mbps, portant le coût de 325 \$ à 495 \$ par mois. L'augmentation des coûts sera affectée à même les surplus de ce service.

Il y aura de la formation de l'ADMQ à distance à l'automne, suivre les informations afférentes pour procéder à une inscription des cours désirés.

Le bureau municipal sera fermé du 19 juillet au 1^{er} août, vacances de la directrice générale.

Prochaine session ordinaire du conseil municipal : 10 août, 19h30.

09-07-20 RÉSOLUTION ENGAGEMENT COMPAGNON EAU POTABLE

Attendu que Mario St-Cyr a suivi le cours d'employé pour l'eau potable par correspondance et que celui-ci est terminé;

Attendu que celui-ci doit être supervisé par d'autres travailleurs qualifiés en la matière, pour un nombre d'heures requis par Emploi Québec (environ 350);

Attendu que la partie compagnonnage doit être fait par une personne reconnue à Emploi Québec pour ce faire, afin de compléter le cahier d'apprenti;

Attendu que nous avons reçu une soumission en février 2020 de M. Daniel Lamothe de Enviro D.L. de St-Félix-de-Kingsey pour un tarif par jour de 750 \$ plus taxes, incluant la main-d'œuvre, les déplacements, les repas et certains équipements de démonstration;

Attendu que la durée du compagnonnage peut être de 5 à 6 jours;

Attendu que le compagnon pourra se déplacer pour venir prendre connaissance de nos équipements à l'usine d'eau potable;

Attendu que notre employé pourra se déplacer également directement chez le compagnon par la suite;

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager M. Daniel Lamothe tel que la soumission reçue.

Il est proposé par M Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Madame Nancy Delisle pro-maire pour les mois d'août, septembre, octobre 2020.

- Transfert de poste fourniture de bureau au poste avis

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Luce Périard, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20h23).

Accepter sur proposition de M. Jean-Marie Poulin
Seconder par M. Michel Roy

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et secrétaire trésorière

